

Projet pilote

Revue interprofessionnelle en psychiatrie

Les revues interprofessionnelles sont des démarches d'assurance qualité entreprises sur une base volontaire. Les processus et les interfaces sont analysés sur la base des dossiers patients, afin d'identifier des modèles dans les processus de traitement. Le dialogue collégial entre l'équipe d'experts externes et l'équipe responsable du traitement est central. L'objectif est de renforcer la dynamique d'amélioration continue de la qualité et d'établir une culture ouverte de l'erreur et de la sécurité.

Principes:



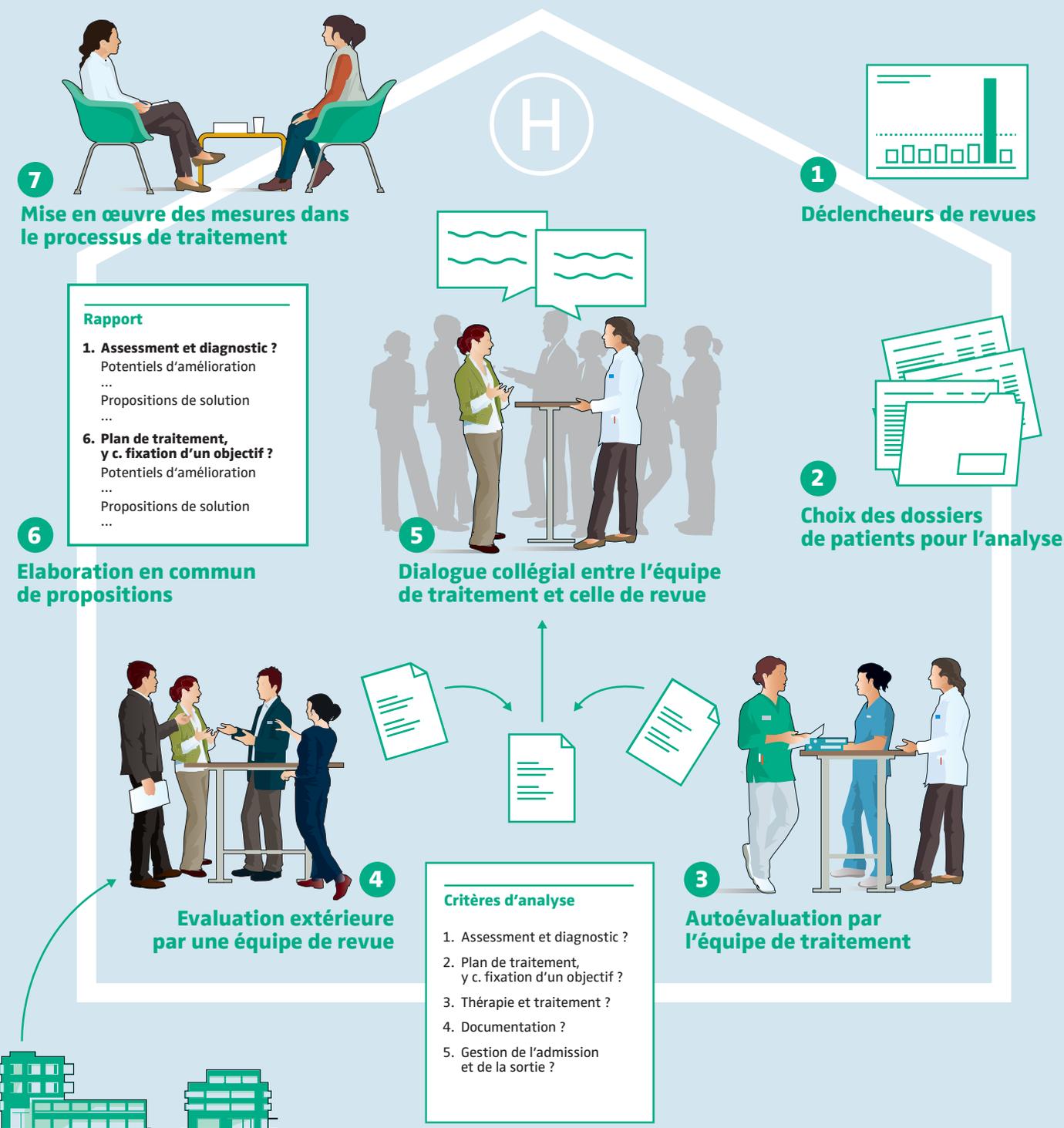
Indicateurs reposant sur les données administratives des institutions



Transparence



Réalisation de revues



L'Alliance Peer Review CH promeut la démarche standardisée du (Peer) Review. Elle dirige le projet pilote en psychiatrie.

L'Alliance **Peer Review CH** (H+, FMH et Swiss Nurse Leaders) promeut la démarche du (Peer) Review d'IQM en tant que mesure d'assurance qualité dans le secteur stationnaire. L'alliance recommande aux hôpitaux et cliniques de soins aigus d'adhérer à l'association IQM (Initiative pour la qualité des soins médicaux) et de réaliser des revues (Reviews) en suivant une approche interprofessionnelle.

En psychiatrie, il n'existe pas d'initiative comparable. Afin de développer une procédure standardisée pour l'ensemble de la Suisse, H+ élabore des propositions de mise en œuvre avec des spécialistes des domaines médical, infirmier et thérapeutique.

Les étapes suivantes sont prévues par le **projet pilote de revues interprofessionnelles en psychiatrie**:

1. Déclencheurs des revues (Reviews)

Le choix des revues se fait sur la base de critères définis lorsque les résultats des indicateurs qualité ne sont pas dans la cible ou à la demande des institutions qui fixent elles-mêmes les sujets prioritaires.

2. Choix des dossiers de patients pour l'analyse

Plusieurs cas comparables terminés sont sélectionnés pour la revue interprofessionnelle. Les dossiers de patients sont analysés et discutés rétrospectivement.

3. Autoévaluation par l'équipe responsable du traitement

Les médecins, les thérapeutes et le personnel infirmier impliqués dans le traitement se préparent en procédant à une autoévaluation. Ils se basent sur une liste de critères pour l'analyse des cas et la recherche de points faibles.

4. Evaluation externe par l'équipe de revue

Le jour de la revue, une équipe composée d'experts externes étudie les mêmes dossiers de patients. L'équipe évalue le processus de traitement à travers l'analyse des dossiers et concentre entre autres ses travaux sur le diagnostic, la thérapie et la gestion de l'admission et de la sortie.

Les experts externes procédant aux revues occupent des fonctions dirigeantes dans d'autres institutions psychiatriques. Ils ont suivi la formation correspondant au cursus «Ärztliches Peer Review» de la Bundesärztekammer allemande.

5. Dialogue collégial entre l'équipe de traitement et celle de revue

La discussion en commun des résultats de l'analyse des dossiers constitue l'élément central de la revue. Elle se déroule entre les experts externes et les médecins cadres, les thérapeutes et les soignants responsables. Les potentiels d'optimisation identifiés servent de base à des mesures d'amélioration de la qualité des traitements médicaux.

6. Elaboration de propositions en commun

Les résultats de la revue ainsi que les propositions de solutions élaborées en commun sont présentés à la direction de l'institution lors d'une discussion finale et consignés dans un rapport. Les propositions portent sur le processus de traitement et sur la continuité des soins entre les disciplines.

7. Mise en œuvre des mesures dans le processus de traitement

Le représentant de la direction du département qui reçoit la visite est responsable de la mise en œuvre des propositions. L'objectif consiste à optimiser les processus et les résultats afin d'élever la qualité des traitements et la sécurité des patients.

Lors d'une revue, l'apprentissage est mutuel. Par leur participation à une revue, les professionnels montrent qu'ils sont prêts à assurer et à garantir la sécurité et l'amélioration de la qualité dans leur environnement de travail.